

BULLETIN D'INSCRIPTION

ACTIVITÉ

**SEJOUR DUBLIN – JEUNES AGENTS
DU 16/03/2024 AU 18/03/2024**

Date de forclusion : **09/01/2024**

OUVRANT DROIT

NomPrénomSLV.....
 NIA.....
 Téléphone.....Portable
 Email

Actif Inactif

Famille monoparentale/personne seule/veuf(ve)
 Marié(e)/pacsé(e)/en couple
 Allergie/situation de handicap/Autre.....

PARTICIPANTS

Nom et Prénom de tous les participants	Ext	Date de naissance				Participation financière
		jour	mois	an	âge	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
TOTAL						

Demande jumelée avec.....

- Chambre particulière **avec supplément de 290€ par personne pour les 2 nuits** (sous condition de disponibilité au moment de l'affectation).
- Je prendrai le bus au départ de Saint Ouen l'Aumône pour me rendre à l'aéroport (aller et retour du séjour).
- Je ne prendrai pas le bus pour me rendre à l'aéroport, j'ai bien noté que le départ et le retour du séjour n'étaient pas sur le même aéroport (Aller : rendez-vous Orly - Retour : Roissy Charles de Gaulle).

Afin d'adapter au mieux le séjour avez-vous un handicap à nous signaler :



Bulletin et règlement à retourner à votre SLV Chèque à l'ordre de la CMCAS du Val d'Oise Règlement possible en 3 x sans frais



- 1^{er} chèque, acompte de 150 € par participant au séjour encaissement au moment de l'affectation le 19/01/2024.
- 2^{ème} chèque..... € encaissement le 16/02/2024.
- 3^{ème} chèque de solde.....€ encaissement le 08/03/2024.

Conditions générales ➡

Droit à l'image : toute participation à une activité avec la CMCAS du Val d'Oise peut vous amener à être pris en photo. Si vous ne le souhaitez pas, merci de vous retirer de la prise de vue lors du cliché. Les photos pourront être utilisées sur le site internet ou dans toute autre publication de la CMCAS.

Conditions Générales du Séjour DUBLIN

Du 16/03/2024 au 18/03/2024

- Pour toute annulation entre le 11/01/2023 et le 09/02/2024, l'acompte de 150€ par participant sera conservé pour frais de dossier et cela quel que soit le motif.
- Pour toute annulation à partir du 10/02/2024, le montant total du séjour sera conservé, sauf pour les motifs suivants sur justificatif : Maladie grave, accident ou décès d'un participant ou d'un membre de votre famille. Toutefois, l'acompte de 150 € par participant sera conservé dans tous les cas.
- Vous vous engagez à être en conformité avec les mesures sanitaires (Covid et vaccinations éventuelles) exigées par la France et le pays de destination au moment du départ, sans quoi, la Cmcas 95 ne pourra être tenue pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.
- Lors de votre inscription ou au plus tard le **09/01/2024**, vous devrez :
 - Joindre une copie de votre passeport ou Carte Nationale d'identité pour chaque participant.
 - Pour les ressortissants étrangers (hors Union Européenne), vous devez impérativement fournir la copie de votre passeport en cours de validité ainsi que votre titre de séjour. En complément, vous devrez impérativement vous rapprocher de votre ambassade pour obtenir les autorisations et/ou visa nécessaire(s) à votre voyage.

Pour être pris en compte, votre dossier d'inscription devra comporter :

- La fiche d'inscription dûment complétée ;
- Les présentes conditions d'annulations datées et signées par l'Ouvrant Droit et précédés de la mention « Lu et approuvé » ;
- Le ou les Chèque(s) de règlement signé(s) (contrôlez le montant auprès de votre SLV) ;
- La ou les copie(s) des passeports ou CNI en cours de validité de chaque participant.
- Avoir obtenu votre VISA si ce dernier est nécessaire.

Tout dossier incomplet sera retourné auprès de votre SLV et ne sera pas pris en compte.
Tout dossier ne respectant pas les délais indiqués, sera annulé automatiquement le 10/01/2024.

Fais-le,

Signature de l'agent, précédés de la mention « lu et approuvé » :